

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER,
M. Arnaud HOURDIN.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,
M. Luc WATTELLE,
M. Richard RIVAUD,
M. Jean- François PEUMERY.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrick CHARLES.

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 13

Objet : Octroi d'une subvention pour surcharge foncière, au bailleur social Versailles Habitat, d'un montant de 406 693 € (20% du dépassement) pour la création en construction neuve de 33 logements sociaux de type PLAI, PLUS et PLS sur la commune de Versailles (logements familiaux).

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES, le 12 novembre 2015,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2010-01-05, du Conseil communautaire du 28 janvier 2010, portant délégation de compétence au président et au bureau communautaire ;

Vu la délibération n°2006-06-10, du Conseil communautaire du 27 juin 2006, portant sur le vote du règlement relatif aux subventions accordées par le Grand Parc à la réalisation de logements aidés ;

Vu les délibérations de Versailles Grand Parc n°2007-12-16, n°2008-02-08, n°2008-12-05, n°2009-12-19, n°2010-05-10, n°2014-10-28 modifiant le règlement relatif à l'attribution de subventions pour surcharge foncière pour la réalisation de logements aidés ;

Vu la délibération de Versailles Grand Parc n°2015-03-05 portant approbation de 2 Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP) pour les subventions versées aux bailleurs sociaux au titre de l'aide à la surcharge foncière (année 2015 et reliquat 2010-2014) ;

La subvention pour surcharge foncière attribuée aux opérateurs du logement social est effective depuis le 27 juin 2006 ;

Elle permet de contribuer au financement des opérations de logement social sur le territoire de Versailles Grand Parc en compensant les surcoûts dus à la cherté du foncier ;

Le bailleur social Versailles Habitat a déposé une demande de subvention en date du 22 octobre 2015 pour la réalisation de trente-trois logements sociaux situés 2 rue l'Abbé Rousseau à Versailles (logements familiaux) ;

En contrepartie de la subvention octroyée, Versailles Habitat s'engage à réserver à la communauté d'agglomération un contingent de 3 logements ;

Programme subventionné :

Nom du bailleur	Adresse de l'opération	Commune	Nb lgts	Programme						Subvention surcharge foncière
				Acquisition-Amélioration			Construction neuve			
				PLAI	PLUS	PLS	PLAI	PLUS	PLS	
Versailles Habitat	2 rue de l'Abbé Rousseau	Versailles	33				10	13	10	406 693 €

DÉCIDE :

- 1) de verser une subvention de 406 693 € (20% du dépassement) au bailleur social Versailles Habitat pour la réalisation de 33 logements sociaux situés 2 rue de l'Abbé Rousseau à Versailles (logements familiaux) ;
- 2) que la subvention est attribuée dans le cadre de l'Autorisation de Programme 2015-001 ;

- 3) d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 204, fonction 70, sur les natures 20422 « subvention d'équipement aux personnes de droit privé – bâtiments et installations » pour les bailleurs sociaux relevant du droit privé et 204182 « subvention d'équipement versée aux autres établissements publics locaux – bâtiments et installations » pour les bailleurs sociaux dont le statut relève des établissements publics ;
- 4) que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;
- 5) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
 - ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

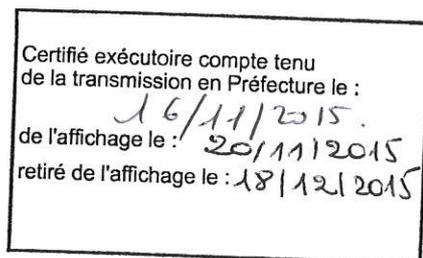
M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **13**

Nombre de suffrages exprimés : **13**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles, en deux exemplaires originaux,
Le 12 novembre 2015.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

